

15 SEPTEMBRE 2022



## Edito : la rentrée

Ça y est ! les cartables sont ressortis et les enfants ont repris le chemin de l'école. Les parents les voient partir le matin, chaque année avec quelques centimètres de plus et avec un peu plus d'autonomie.

Chacun reprend le rythme du travail après un été brûlant, je l'espère riche pour chacun de rencontres et de bonheurs.

Pour notre association c'est aussi la reprise, toujours au service des familles et des adultes avec TSA. Nous maintenons nos efforts pour sensibiliser et former les professionnels et les parents toujours plus nombreux à nous faire confiance. Nos actions vont aussi vers les enfants avec déficience de communication qui ont besoin d'un accompagnement plus intense pour pouvoir développer des compétences.

Le logement inclusif ou non, un accueil adapté à l'autisme dans les foyers de type MAS ou FAM restent une priorité. Nous la partageons avec l'ensemble des associations partenaires et espérons pouvoir en 2023 (attente des fonds du national) trouver des solutions à proposer aux nombreux jeunes qui sont en attente.

Nos activités régulières se poursuivent : permanences, agoras, formations, conférences mais aussi des groupes de paroles pour les enfants, adolescents et adultes, matériathèque, commission scolarisation, commission administrative et juridique pour les demandes MDPH et autres renseignements, sans compter notre participation à de nombreux collectifs et comités de pilotage.

Le travail ne va pas manquer et le Conseil d'Administration est prêt pour cette nouvelle année qui nous l'espérons vous apportera l'écoute et le soutien dont vous avez besoin.

Votre présidente - Mireille Baraz



Nous souhaitons remercier  
**le cabinet d'expertise Cabqual**

qui a été notre interlocuteur dans la démarche Qualiopi de notre centre de formation et nous a proposé un tarif adapté aux moyens de notre association. Son responsable M. Samir Bouneneur reste actuellement disponible pour répondre à nos questions et ceci gratuitement. Cet organisme est engagé entre autres auprès d'autres associations du médico-social dans la France entière.  
Merci encore !

**MERCI**

On y sera . . .

à l'Agora sur les particularités sensorielles

Le mardi 4 octobre



Le mardi 4 octobre à 19 heures, à la Maison Relais Santé de Valence, nous vous proposons une Agora sur le thème :

**Les particularités sensorielles chez les personnes présentant un TSA.**

Contenu : Apports théoriques sur la sensorialité, les seuils de tolérance et l'évaluation des particularités. Réflexion sur l'aménagement du quotidien autour d'une discussion.

Cette Agora sera animée par Nathalie Allavena, psychomotricienne, partenaire professionnelle de PaDA.

S'il s'agit de votre première participation, elle est gratuite. Sinon, nous vous demandons d'adhérer à Planète autisme Drôme Ardèche.

Inscription obligatoire à : [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com)

Merci de préciser si vous êtes :

- un(e) professionnel(le)
- une famille
- une personne autiste

On y sera . . .

à la Conférence sur la scolarisation des élèves TSA

Le samedi 1er octobre 2022

Le samedi 1 octobre 2022 de 9 heures à 12 heures, nous vous proposons une conférence, sur le thème :

**La scolarisation des élèves avec autisme**

Présentée par Emma Michard Falchero, enseignante spécialisée en SESSAD. Cette conférence aura lieu à l'IUT de Valence Amphitheâtre E001 - 51 rue B. de Laffemas Valence.

Elle est gratuite, sur inscription à : [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com)

Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :

[secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com)

# On y était . . .



à l'AGORA sur les habiletés sociales du 23 juin 2022

animée par Magalie Sorrel et Roxane Sauret psychologues

LL'Agora débute par un jeu de rôle joué par les deux intervenantes pour illustrer leurs propos. Elles miment une conversation et nous devons la commenter .  
Quels sont les signes manquants qui font la singularité de cette scénette ?

- Parler chacun à son tour
- Se tourner vers celui ou celle qui parle
- Respecter une distance avec l'autre
- Avoir une posture d'écoute
- Prendre en compte l'environnement
- Le verbal et le non-verbal n'expriment pas la même chose

Les habiletés sociales sont un savoir-faire et un savoir-être pour avoir des relations adaptées dans un contexte social. Ces habiletés qui nous semblent évidentes sont en fait complexes et peuvent être différentes selon les milieux sociaux ou les cultures. Il est important de maîtriser un minimum de connaissances : les « compétences socles », pour évoluer sans heurts dans la société ( écouter, amorcer une conversation, dire merci, se présenter ... ) Lorsque celles-ci sont maîtrisées on peut passer aux habiletés sociales avancées . Cet apprentissage est rarement automatique pour les personnes autistes, elles doivent être enseignées.

Ces habiletés sociales peuvent s'apprendre

- en imitant les autres
- en observant les échanges sociaux dans la vie, dans les films, les histoires .
- en respectant les règles données explicitement par les parents ou les lieux de vie.

*Mais la plupart des personnes autistes ont des problèmes avec la pragmatique qui consiste à percevoir les intentions des autres . Ils ont des difficultés à intégrer les conventions sociales, à identifier les émotions, à imputer à l'autre des pensées et des émotions, à s'adapter verbalement à une interaction .*

*- au cours de séances d'habiletés sociales qui viennent combler ces difficultés . Pour mieux comprendre cette démarche , elles nous ont précisé le déroulement des ateliers d'entraînement aux habiletés sociales*

- \* D'abord structurer l'apprentissage ( avoir un objectif précis et l'évaluer )
- \* Utiliser un script social et des règles sociales
- \* Travailler en collaboration avec les enfants
- \* Valoriser la personne lorsque les règles sont respectées
- \* Rendre l'implicite, explicite
- \* S'entraîner avec des jeux de rôles pour aller de la répétition à l'automatisation
- \* Généraliser , pour aller de la rigidité du comportement à la souplesse ; inciter à mettre en oeuvre la compétence à l'extérieur, in situ
- \* S'amuser, il n'y a pas d'apprentissage sans plaisir .

Pour conclure et poursuivre les deux psychologues nous ont proposé une bibliographie :

- La méthode GACS Catherine Blanchet et Mehdi Li
- La méthode GECOS Nathalie Falloud et Emmanuel Madivu
- L'esprit des autres de Marc et isabelle Monfort
- Le groupe et moi de Valérie Beguelin .

# On y était . . .



à la Conférence sur la douleur chez les TSA

le 1er juillet à Valence donnée par le Docteur Arnaud Sourty – praticien hospitalier – médecin algologue – Dapela- Equipe mobile autisme

Et si c'était de la douleur ? C'est sur cette question que le Docteur Sourty a conduit la réflexion de l'assemblée. Son introduction met l'accent sur l'aspect subjectif de la douleur : il s'agit alors de rechercher des éléments, en absence de marqueurs de la douleur. La douleur appartient à tout le monde, dit-il : en premier lieu au patient mais aussi à tous les professionnels et bien sûr aux parents ou à l'entourage proche : les observations, la connaissance de la personne avec autisme dans son fonctionnement habituel, l'intuition sur laquelle il faut se reposer sont l'affaire de tous les intervenants. « La douleur est l'expression d'une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, liée à une lésion tissulaire existante ou potentielle ou décrite en termes d'une lésion ». Aussi devant une douleur qu'il n'est pas possible de prouver, même avec un scanner, il sera mis en place un traitement antalgique d'épreuve : on ne peut pas accepter que des examens normaux induisent une non prise en compte d'une douleur.

Monsieur Sourty expose les 3 types de douleurs :

- ° nociplastique, qui peut être dite aussi psychosomatique, influencée par le stress ;
- ° par nociception (hyperstimulation, mécanique, inflammatoire, infectieuse). Le médecin explore s'il agit d'une douleur aiguë ou chronique : le traitement sera différent ;
- ° neuropathique : origine neurogène, périphérique ou centrale (ex : zona, canal carpien...).

Le diagnostic se révèle difficile pour la personne avec autisme : il y a souvent une aversion tactile et par ailleurs, un déficit ou une faiblesse en communication. Pourtant, la douleur est un fait d'existence. La personne avec autisme ressent la douleur : c'est la façon dont l'information est traitée et dont elle redescend qui est singulière. Se surajoutent l'émotion et le stress (qui monte très haut, très vite et qui dure longtemps), qui peut amener un trouble du comportement.

Le Docteur Sourty rappelle les particularités de l'autisme et leur impact sur la prise en compte de la douleur :

- Les altérations qualitatives de la communication verbale et non verbale. Les autistes verbaux sont parfois plus mal pris en charge quand ne sont pas identifiées : les écholalies, l'usage stéréotypé et répétitif du langage, les postures corporelles inappropriées, la pauvreté des mimiques faciales, le visuel perturbé ;
- Les particularités sensorielles (hyper ou hyposensibilité en fonction des modalités sensorielles), avec une difficulté de traiter en même temps une grande quantité d'informations. Les recherches sensorielles dans une déclinaison auto-mutilatoire (morsures, etc. ...) peuvent avoir la fonction d'en soulager une autre . L'auto-évaluation se révèle difficile et nécessite un apprentissage considérable. Plusieurs grilles permettent l'hétéro évaluation.

Monsieur le Docteur Sourty insiste sur la présence des signes neuro-végétatifs ou non : s'ils sont observés dans l'expression de la douleur, ils sont absents quand il s'agit d'un trouble du comportement qui s'apparente à une autre raison. Il nous présente plus particulièrement la grille d'évaluation GEDDI (grille d'évaluation de la douleur et déficience intellectuelle – téléchargeable sur le site du CRA) – et son utilisation. C'est l'écart important entre la grille de base et la grille de comportement qui nous orientera sur une forte possibilité de présence d'une douleur (à contrario, un score très bas écarte probablement la présence d'une douleur). Cette grille permet de découvrir le seuil de chacun.

Parmi les étiologies de la douleur, les plus fréquentes sont les dents, le tube digestif, les règles douloureuses, les infections urinaires, les céphalées, la traumatologie. Entre théorie et exemples cliniques variés, puis réponses aux questions, Monsieur le Docteur Sourty a présenté une conférence riche en enseignements :

- Les difficultés de représentation du schéma corporel, qui ne permettent pas ou mal une localisation de la zone douloureuse ;
- La recherche d'immuabilité, qui apporte parfois un décalage de temps entre la sensation et l'expression.

**Pour un individu donné, le processus particulier mis en marche lors d'une douleur sera identique pour chaque douleur, d'où l'importance des grilles d'évaluation de la douleur : elles permettent de repérer les signes qui doivent nous interpeller.**

**L'augmentation en fréquence et en intensité des troubles du comportement déjà connus ou une augmentation du retrait autistique doivent faire suspecter l'existence d'une douleur. L'évaluation de la douleur doit donc nous permettre « de rendre lisible le visible » .**

# Je l'ai lu pour vous

par Véronique Ceresoli

“ Je vous retrouve tous les mois pour une rubrique intitulée « Je l'ai lu pour vous ». Tous les mois je vous présente un livre en rapport avec l'autisme. Je vous en fais un résumé et vous donne mes impressions bonnes ou mauvaises. ”

Après ces vacances estivales je vais démarrer cette nouvelle saison avec le livre du Dr Jacques Constant intitulé « Voyager en pays autiste ».

*Dr Jacques Constant a fait ce guide pour donner comme un code de la route à mettre dans les valises des non autistes pour voyager au pays des autistes.*

*Il écrit «On arrive en pays autiste la plupart du temps sans le savoir, sans s'être aperçu qu'on a déjeuné, passé la frontière, et sans avoir la connaissance des mœurs des habitants, ni la caisse à outils des savoir-être et savoir-faire pour vivre avec eux»*



Il nous invite à un voyage dans un pays imaginaire qui est pourtant bien réel pour ceux qui l'habite pour mieux le connaître. Il a partagé le pays en 7 chapitres.

- Le passage de la frontière
- Les populations en présence
- Les rencontres entre les habitants des deux pays
- Le code de la route
- Des bagages pour le voyage
- L'administration du pays
- Une frontière perméable

Et pour finir un glossaire pour apprendre ce que veulent dire ces nombreux acronymes dont parlent souvent les professionnels.

Voilà le sérieux propos de ce livre à l'humour décapant que nous propose Jacques Constant.

Je finirai en citant Jacqueline Nadel qui a fait la préface de ce livre : «Telle est la belle leçon de ce livre qui se dévore comme un polar mais se médite comme un humanisme»

J'ai bien aimé ce livre qui pour une quinzaine d'euros nous permet d'aller à la rencontre de nos semblables si différents et de permettre de vivre de la façon la plus autonome possible, selon les compétences et les limitations de chacun.

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secetaire.planeteautisme@gmail.com*

## Réussir la période des devoirs avec un enfant TDAH

### Comment donner envie à votre enfant de s'asseoir devant une tâche scolaire ?

Cet atelier s'adresse aux parents ayant besoin de tactiques pour que la période des apprentissages à la maison soit plus simple et plus rentable.

En tant que parent, on se retrouve souvent devant un manque de temps, un manque de patience, un manque d'astuce ou même devant la peur de l'échec face à la période des devoirs de nos enfants ! Quoi faire pour rendre cette période plus saine et plus efficace ?

Annie Lussier, orthopédagogue, maman bien engagée vous partagera ses astuces pour déjouer les pièges des mauvaises dynamiques qui se sont parfois installées ou même cristallisées aux fils des années. De plus, quelques idées d'activités ludiques et pédagogiques (en français et en mathématiques) seront proposées afin de rendre les apprentissages amusants plutôt que contraignants pour les deux parties !

Webconférence gratuite  
réservée aux parents  
Le VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022,  
conférence de 14h à 15h30  
(durée : 1H30)

Inscriptions ouvertes à partir du 1er septembre 2022

Programme et inscription: <https://ediformation.fr/web-conference-tdah-reussir-la-periode-des-devoirs-avec-un-enfant-wt2/>

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secrtaire.planeteautisme@gmail.com*

## 1. Le Conseil d'État précise le régime de responsabilité en cas de défaut de scolarisation:

### L'État doit assurer l'effectivité du droit à l'éducation des enfants handicapés.

Le Conseil d'État le rappelle très clairement dans une décision mi-juillet. En cas de faute, l'État dispose toutefois de la possibilité de se retourner contre un établissement social ou médico-social ayant refusé d'accueillir un enfant orienté par la CDAPH.



La décision du Conseil d'État est claire. L'État est tenu "de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens nécessaires" pour que le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap ait un caractère effectif. Et ce, "au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation" mais également "de ses responsabilités à l'égard des établissements sociaux et médico-sociaux". La carence de l'État à assurer effectivement ce droit est alors "constitutive d'une faute de nature à engager sa responsabilité". Toutefois, précise la haute instance dans une décision du 19 juillet, la responsabilité de l'État est appréciée en tenant compte, s'il y a lieu, du comportement fautif des responsables légaux de l'enfant. En outre, l'État dispose de la possibilité de mener une action récursoire contre un établissement social ou médico-social "auquel serait imputable une faute de nature à engager sa responsabilité à raison du refus d'accueillir un enfant orienté par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)".

L'affaire a été portée devant le Conseil d'État par les parents d'un enfant atteint de troubles cognitifs et psychomoteurs, qui n'a pas été scolarisé de septembre 2011 à janvier 2013. En première instance tout comme en appel, leur demande a été rejetée. Le droit à l'éducation est garanti, souligne pour sa part le Conseil d'État. "Les difficultés particulières que rencontrent les enfants en situation de handicap ne sauraient avoir pour effet ni de les priver de ce droit ni de faire obstacle au respect de cette obligation", précise-t-il.

### Pas de comportement fautif des parents

En septembre 2011, l'enfant a été orienté par la CDAPH vers deux centres d'éducation motrice. L'un d'eux n'a pu l'accueillir qu'à compter de janvier 2013. À neuf reprises, ses parents ont écrit à l'inspection de l'académie, à la maison départementale des personnes handicapées du Rhône et à l'ARS Rhône-Alpes (désormais ARS Auvergne-Rhône-Alpes) pour les alerter sur l'urgence de scolariser leur fils. Le défaut de scolarisation est bien ici constitutif "d'une carence fautive de l'État, de nature à engager sa responsabilité", estime le Conseil d'État.

En appel, les juges avaient rejeté la demande des parents, indiquant qu'après avoir reçu l'orientation de la CDAPH en 2011, ils n'avaient pris contact qu'avec une partie des établissements concernés. Pour la haute instance toutefois, s'ils n'ont pas immédiatement contacté l'ensemble des structures, ils ont saisi, "l'un après l'autre, les établissements désignés par la commission à titre préférentiel", et lancé plusieurs alertes "dans l'attente d'une réponse favorable". "Dans ces conditions, leur comportement n'est pas de nature à exonérer l'État de sa responsabilité." En conséquence, la haute instance a condamné l'État au versement de 27 000 euros de dommages et intérêts, dont 12 000 euros à l'enfant victime de déscolarisation.

Cécile Rabeux

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secretaire.planetautisme@gmail.com*

## 2. Réunion du Comité national de suivi de l'école inclusive

Lors d'une réunion du Comité national de suivi de l'école inclusive le 25 juillet, le Gouvernement a dressé sa feuille de route pour la rentrée 2022 : **303 ULIS** (unités localisées pour l'inclusion scolaire) **ainsi que 84 unités** d'enseignement en maternelle et unités d'enseignement en élémentaire autisme devraient voir le jour.



Ce 25 juillet, le Comité national de suivi de l'école inclusive (CNSEA) s'est réuni sous la coprésidence du ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, Pap Ndiaye, du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, et de la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, Geneviève Darrieussecq. Les membres ont ainsi pu échanger concernant la préparation de la rentrée scolaire 2022. Les trois ministères se sont entendus autour d'une feuille de route commune avec trois objectifs partagés. Ils visent en premier lieu à renforcer les espaces de concertation au niveau national et mieux piloter l'action sur les territoires, notamment en appuyant les comités départementaux de suivi de l'école inclusive (CDSEI). Ils ambitionnent par ailleurs de garantir l'adaptation des projets personnalisés de scolarisation et de poursuivre les actions de formation des personnels.

À la rentrée 2022, 303 nouveaux dispositifs d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) devraient ouvrir, ce qui amène le total de ces structures à 10 272. Pour les enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA), 84 unités d'enseignement en maternelle (UEMA) et unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) verront également le jour.

Il a également été question des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Le Gouvernement annonce que le recrutement s'étant bien passé, 4 000 nouveaux professionnels intégreront les lieux d'enseignement en septembre. Il promet en outre que "des mesures ont été prises pour améliorer la situation économique des accompagnants, réduire leur précarité, stabiliser leur situation et rendre ce métier plus attractif". Des travaux menés avec les collectivités territoriales devraient permettre la pérennisation des postes avec la signature de contrats à durée indéterminée (CDI).

### Les associations restent attentives

Face à ces annonces, les associations restent attentives à l'évolution des dispositions pour permettre une rentrée sereine à tous les enfants en situation de handicap. Lors de son assemblée plénière du 22 juillet, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) a adopté une alerte relative à la rentrée scolaire. Outre la tenue de ce comité pour l'école inclusive, sa commission éducation-scolarité appelle "l'ensemble des partenaires à prendre la mesure de la situation et à se mobiliser pour redonner un souffle à l'école inclusive". Elle estime notamment qu'il faut "repenser simultanément les missions et l'articulation des ressources internes de l'école, avec les ressources externes que sont les acteurs médico-sociaux, sanitaires, libéraux et associatifs, ainsi qu'avec les familles, les élèves et les étudiants".

## 3. Notre café, cafétéria inclusive, fait partager à de jeunes autistes une expérience unique

Publié le 17/08/22 sur le site d'AUTISME FRANCE

Embarquer de jeunes autistes avec un retard de développement cognitif modéré à sévère dans l'aventure de la restauration était une gageure. Notre café a réussi son pari. En plein cœur du quartier du marais à Paris, ce bar-restaurant, où tout a été pensé pour s'adapter aux particularités des jeunes, s'avère un outil éducatif extrêmement pertinent.



Comprendre les demandes des clients et y répondre permet de travailler la socialisation.

À deux pas de la place des Vosges à Paris, en plein cœur du quartier du Marais et de ses galeries d'art, la cour des Minimes accueille un café-restaurant pas comme les autres où le personnel est composé en partie de jeunes en situation d'autisme. Ni restaurant d'application, ni atelier professionnel, ni entreprise-école, ni établissement et service d'aide par le travail (Esat), Notre café est une activité de l'institut médico-éducatif (IME) voisin Cour-de-Venise géré par l'association Autisme en Île-de-France. Du mardi au vendredi, de 8h30 à 15h30, cette cafétéria et sa grande terrasse accueillent les touristes et les habitués du quartier. "Un menu complet, est-ce qu'il vous faut autre chose? Allez-vous installer je vais vous l'apporter... Bon appétit Madame". Ces deux phrases d'apparence banale au comptoir d'un restaurant relèvent de l'exploit pour Gora qui aurait été incapable d'entamer la moindre conversation avec quelqu'un il y a encore une année.

Quand la commande est prête, les jeunes apportent le plateau au client, toujours accompagnés d'un éducateur.



Gora, comme les seize autres jeunes qui travaillent quotidiennement ou plus sporadiquement dans Notre café à la mise en place, en caisse, au service ou en cuisine, est en situation d'autisme et souffre d'un retard de développement cognitif modéré à sévère. Il est ici en permanence coaché et encadré par des professionnels éducatifs et une chef de cuisine. Gora parle, d'autres non, la plupart ne savent pas lire. Dans le restaurant, tout a été pensé inclusif afin que l'environnement de travail s'adapte à leurs particularités. Si après cette expérience certains jeunes réussissent à rejoindre un Esat, plutôt qu'un foyer d'accueil médicalisé (Fam), l'équipe sera ravie. Mais ici ce n'est pas l'employabilité qui est visée en premier lieu mais la potentialité d'apprentissage, de travail sur les habiletés et les rôles sociaux de cet établissement à la fois très ouvert et protégé.

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secretaire.planeteautisme@gmail.com*



Certains peuvent assurer le service client ou la cuisine, d'autres se contentent d'activités plus simples mais tous y trouvent un intérêt réel. (Emmanuelle Deleplace/Hospimedia).

Cette aventure qu'elle a contribué à créer en 2008, Laurence Melloul-Piou, directrice de l'IME Cour-de-Venise, la porte à bout de bras depuis six ans. En 2016, quand la mairie de Paris lance une consultation publique sur le devenir de la cour et de ses bâtiments, anciennement couvent des Minimes, puis caserne de gendarmerie, elle y participe en voisine avec le secret espoir de récupérer dans l'opération immobilière quelques mètres carrés pour une salle d'activité car elle commence à être à l'étroit dans les locaux de la Cour-de-Venise. Le projet prévoit de réhabiliter l'ensemble des anciens bureaux et logements pour y créer soixante-dix logements sociaux, onze locaux d'activité et une crèche. De la concertation naît le projet d'un restaurant associatif. "Et ce sont les élus municipaux qui m'ont incitée à répondre à l'appel à projets", reconnaît la directrice. Alors, avec l'équipe nous avons pensé le projet non pas comme un lieu d'apprentissage au sens d'un métier sur lequel nous n'avions pas la moindre compétence mais comme un lieu qui pourrait servir de support à la valorisation des rôles sociaux de nos jeunes et les aider à définir leur projet de vie."

## Un environnement vraiment inclusif

Éducateur spécialisé de formation, Manuel Evrard est coordinateur du café. Il gère la logistique, les plannings des professionnels et des jeunes et a coconstruit le projet pendant deux ans.

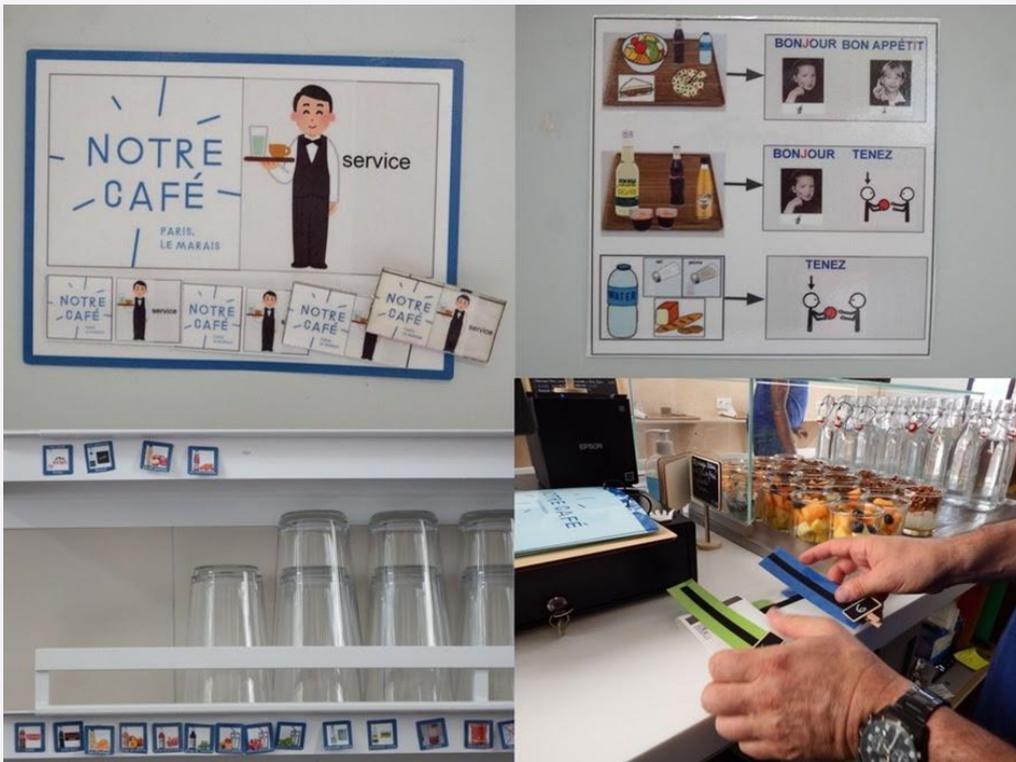
En cuisine comme en salle, jeunes et éducateurs se partagent les tâches.



Un projet qui laisse un minimum de place à l'improvisation. "Notre organisation est complètement dépendante des compétences de nos jeunes, c'est pourquoi nous avons opté pour la prise de commande au bar et le service en plateau. Nous nous sommes également beaucoup appuyés sur leurs compétences visuelles et, d'un bout à l'autre de la chaîne, tout le monde travaille avec les pictogrammes, afin que chacun puisse être au maximum d'autonomie sur son poste", explique-t-il. Retardé de près d'une année par le Covid, le projet de Notre café est devenu réalité le 22 juin 2021. "Le Covid a presque été une chance, nous avons pu nous entraîner à blanc pendant plus longtemps. Mais il faut bien reconnaître que lorsque nous sommes passés dans le monde réel c'était plus complexe. Nous avons fermé pour les congés d'été un mois après l'ouverture et nous étions tous lessivés", se souvient le coordinateur.

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secretaire.planetautisme@gmail.com*



Tout le process a été traduit en pictogramme pour que chacun puisse se l'approprier.

Mais il ne regrette à aucun moment cette nouvelle aventure. "Notre café est un lieu d'activité extraordinaire dont nous n'avons probablement pas encore exploité toutes les potentialités. On peut tout apprendre ici la motricité, l'hygiène, la communication... Pour les plus aguerris, c'est une véritable expérience professionnelle qui pourra être valorisée alors que nous avons beaucoup de difficulté à leur trouver des lieux de stage. Mais tous ont développé ici de nouvelles compétences". Eric Assadi-Pour, chauffeur de taxi, vient boire un café entre deux courses. Il est voisin mais aussi papa de Nima qui va quitter l'établissement en septembre pour rejoindre une maison d'accueil spécialisée (Mas). "Ce café c'est une expérience humaine exceptionnelle qui m'a enrichi en tant que parent", explique-t-il. Son fils ne parle pas mais la concentration dont il est capable de faire preuve pour préparer les couverts en dit long sur le sens qu'il a trouvé à cette activité.

Le matin c'est Nadège Munoz, éducatrice spécialisée qui accompagne le groupe des "permanents" au café depuis l'IME situé deux rues plus loin. "Ici c'est vraiment un milieu inclusif par excellence où nous passons notre temps à parler le double-langage d'une part avec les jeunes pour leur expliquer les codes sociaux et d'autre part avec les clients pour leur expliquer les particularités du syndrome sans stigmatiser. C'est fatiguant pour les jeunes comme pour nous mais nous voyons vraiment les progrès en matière d'habiletés sociales", explique-t-elle. Des habiletés sociales qui peuvent être travaillées même avec les plus jeunes – il faut avoir au moins 16 ans pour intégrer le café –, ou les plus empêchés dans le cadre de l'"expérience client". Il est 11 heures, un petit groupe débarque de l'IME. Apprendre à passer une commande, avec une aide à la communication si on ne parle pas, à patienter, à se tenir à table en société... Notre café sert aussi à ça.

## Une aventure hors-normes

Directrice logistique dans le secteur du e-commerce il y a encore huit ans, Nadine Kowal n'imaginait pas quand elle s'estreconvertie dans la cuisine et la pâtisserie qu'elle dirigerait une brigade de jeunes autistes. Mais la chef qui cherchait à donner du sens à sa reconversion est aujourd'hui comblée. "Avant j'ai travaillé dans des restaurants classiques, j'avais eu des apprentis mais jamais en situation de handicap. J'apprends à travailler différemment, à réexpliquer souvent et à insister beaucoup sur l'hygiène. C'est un challenge vraiment intéressant d'autant que nous travaillons avec l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) pour certifier les compétences professionnelles de ceux qui le peuvent", se réjouit la chef.

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*[secrtaire.planetautisme@gmail.com](mailto:secrtaire.planetautisme@gmail.com)*

La chef Nadine Kowal (au fond)  
est en position permanente  
de formatrice. (Emmanuelle  
Deleplace/Hospimedia)



“Qu'ils aient envie ou non de prolonger l'aventure dans la restauration, le café aide nos jeunes, même les plus en difficultés à construire leur projet de vie. On y a découvert pour certains des appétences que nous n'avions pas identifiées dans le cadre de l'IME”, ajoute Laurence Melloul-Piou.

Notre café est aussi un bel espace conçu avec une psychologue et une autiste de haut niveau pour respecter les particularités du syndrome. Le photographe Sebastião Salgado en est le parrain. Pour les expositions photos, l'IME a noué un partenariat avec le magazine Polka, son voisin au sein de la Cour-de-Venise qui y expose actuellement des photographies réalisées par le chanteur Vincent Delerm. L'association a financé les travaux sur ses fonds propres et loue le local au bailleur social Elogie-Siemp. Le fonctionnement est financé par l'ARS Île-de-France dans le cadre d'une extension de trois places, l'IME accueillant désormais vingt-cinq jeunes. “Nous pratiquons des prix volontairement peu élevés pour le quartier en utilisant des produits locaux et équitables. Nous ne voulons pas que le prix soit dissuasif pour les familles des jeunes et les habitants des logements sociaux de la cour”, précise Laurence Melloul-Piou. Les recettes des ventes permettent l'autofinancement de l'achat de denrées et de matériel.

## Un accompagnement centré sur les objectifs éducatifs individualisés

Petit établissement accueillant vingt-cinq jeunes autistes de 12 à 20 ans, l'IME Cour-de-Venise a construit tout son projet autour d'objectifs éducatifs les plus individualisés possibles. “Nous travaillons avec six groupes, les plus homogènes possibles mais pour autant ils ne font pas tout en commun. Par exemple, ils ne vont pas forcément déjeuner ensemble puisque nous essayons de faire des tables avec des objectifs communs par rapport aux habiletés à développer à l'occasion du repas, identifiés par les protocoles individuels. De même notre internat de cinq places n'a pas été conçu pour héberger des jeunes venant de loin mais pour travailler l'autonomie. Tous nos jeunes y dorment mais de manière séquentielle, avec plus ou moins d'intensité selon les objectifs travaillés”, explique Nelly Arenate, chef de service. Outre les personnels médicaux et éducatifs communs à tous les IME, cet établissement dispose d'une enseignante détachée et salariée un ostéopathe, deux orthophonistes (1,5 équivalent temps plein) – qui ont beaucoup travaillé à la mise en place des outils déployés au café –, et depuis 2021, une chef de cuisine.

Emmanuelle Deleplace, à Paris

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secrtaire.planetautisme@gmail.com*

# nos droits : Quels sont les droits des proches aidants ?



Congés, formation, répit... les droits des proches aidants évoluent.

Mieux les connaître permet de mieux accompagner les personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie ou en longue maladie.

Un Français sur six est considéré comme aidant, quatre aidants sur cinq sont des membres de la famille (parents, enfants, conjoints la plupart du temps), selon la situation du proche aidé. Partenaires indispensables des professionnels dans la relation d'aide, ces derniers ont droit à certaines prestations et peuvent bénéficier d'aides spécifiques, à condition de savoir comment les activer.

## **Des droits pour les actifs**

Le congé de présence parentale est ouvert à tout parent salarié ayant la charge effective et permanente d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie grave, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité. Pour pouvoir y prétendre, l'enfant doit avoir moins de 20 ans, être à la charge effective du parent c'est-à-dire toucher un salaire mensuel brut inférieur à 1088,51 euros (€) et ne pas bénéficier à titre personnel d'une allocation logement ou d'une prestation familiale. Ce congé peut bénéficier au père ou à la mère, simultanément ou successivement. La demande doit être faite auprès de l'employeur au moins quinze jours avant le début du congé. Celui-ci peut durer au maximum 310 jours ouvrés sur une période de trois ans, il peut être fractionné, peut prendre la forme d'un temps partiel ou de demi-journées régulières.

Pendant ce congé, le contrat de travail est suspendu et le parent n'est pas rémunéré mais il peut bénéficier d'une allocation journalière de présence parentale (A3PP) versée par la caisse d'allocation familiale (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Son montant journalier est de 58,59 €, soit l'équivalent du Smic. Un complément pour frais de 114,25 € par mois peut être attribué, cumulable avec l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) mais pas avec ses compléments. La Caf verse en priorité le cumul des prestations les plus favorables, il est donc possible de formuler les deux demandes.

Le congé de proche aidant est ouvert aux aidants des personnes dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80% ou qui sont classées de 1 à 3 sur la grille Aggir. La demande doit être adressée à l'employeur un mois avant le début du congé. Il peut débuter sans délai en cas d'urgence. Il peut être pris en continu, fractionné ou à temps partiel. La perte de salaire peut être compensée par l'allocation journalière du proche aidant (A3PA) à demander à la Caf ou la MSA. La durée de versement de l'A3PA est de 66 jours maximum tout au long de la carrière du proche aidant. Son montant est équivalent au Smic journalier.

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secretaire.planeteautisme@gmail.com*

# *nos droits : Quels sont les droits des proches aidants ?*



Le congé de solidarité familiale est destiné aux ascendants, descendants ou personnes partageant le domicile d'une personne souffrant d'une pathologie mettant en jeu son pronostic vital. La demande doit être adressée à l'employeur quinze jours avant le début du congé. La durée maximale du congé est fixée par la convention collective ou les accords de branche. En l'absence d'accord, la durée maximale est de trois mois renouvelable une fois. Il peut être pris en continu, fractionné ou à temps partiel. La perte de salaire peut être compensée par l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (A3AP) à demander à la Caf ou la MSA. Son montant est de 57,34 € par jour.

Des aménagements de temps de travail peuvent également être demandés aux employeurs. Il ne s'agit pas d'un droit comme pour les congés précédents, toutefois l'employeur qui refuse doit justifier de raisons objectives liées aux nécessités de fonctionnement de l'entreprise. Les collègues de travail peuvent aussi faire des dons de jour de repos sous réserve d'acceptation de l'employeur et selon les dispositions prévues par la loi dédiée.

Enfin, une personne handicapée peut rémunérer un proche par la prestation de compensation du handicap (PCH, lire notre fiche pratique) et une personne en perte d'autonomie par l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Dans ce dernier cas, la personne aidée doit justifier auprès du conseil départemental de l'utilisation conforme des sommes versées par rapport au plan d'aide dont elle bénéficie (nombre d'heures, type d'aide...).

## **Droit au répit et à la formation**

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a créé en 2015 le droit au répit et prévoit un financement de solutions de répit jusqu'à 500 €/an, sous conditions, aux proches aidants des personnes bénéficiaires de l'Apa, porté à 1 000 € en cas d'hospitalisation de l'aidant. Dans les autres situations, il faut se rapprocher des centres communaux d'action sociale (CCAS), des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou des Caf pour connaître les différentes aides possibles. Le site Internet Ma boussole aidants recense les solutions de répit. Pour les personnes en situation de handicap, il est également possible de contacter la plateforme 360 par téléphone au 0800 360 360. Pour les personnes âgées, le droit au répit peut financer des solutions d'accueil temporaire. Pour les personnes en situation de handicap, c'est l'Assurance maladie qui finance l'accueil temporaire avec un reste à charge correspondant au forfait journalier (20 €) pour les adultes.

Il est également possible de recourir au relaying à domicile (actuellement en cours d'expérimentation, lire notre article). La durée de l'intervention varie en fonction des besoins de l'aidant dans la limite de 36 heures consécutives et peut être financée en partie par la PCH, l'APA, des mutuelles, des assurances, des caisses de prévoyances ou de retraite. Les Caf financent des heures d'aide et de soutien destinées aux bénéficiaires de l'A3PP ou aux parents d'enfants bénéficiaires de l'AEEH. Cette aide est limitée à une année. Une participation sera demandée aux familles en fonction du quotient familial.

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secretaire.planeteautisme@gmail.com*

# nos droits : Quels sont les droits des proches aidants ?



## Pour les jeunes aidants

L'association Jeunes aidants ensemble (Jade) propose un accompagnement et des solutions de répit pensées pour les enfants et les jeunes qui accompagnent au quotidien des parents malades ou handicapés. Elle propose notamment :

- des solutions de répit ;
- la possibilité de s'exprimer grâce à la pratique artistique centrée sur leur parole et leur ressenti ;
- l'occasion de rencontrer d'autres jeunes dans la même situation et sortir de l'isolement ;
- des conseils et informations, un réseau pour orienter en cas de besoin vers un professionnel.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) finance des ateliers de sensibilisation et de formation accessibles gratuitement aux aidants. Des formations sont organisées par de multiples opérateurs en présentiel ou distanciel. Elles sont également recensées sur le site Ma boussole aidants.

## Pour aller plus loin ....

- site Internet Ma boussole aidants ;
- site internet Pour les personnes âgées, rubrique aidants ;
- site Internet de l'association Jeunes aidants ensemble (Jade) ;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, Guide ministériel du proche aidant (pour les fonctionnaires), octobre 2021 ;
- Fondation Arc, guide Aider les proches aidants, juin 2022 ;
- Unapej, guide Handicap, les droits des proches aidants, l'essentiel en quinze fiches, juin 2022, 14 € ;
- Ministère des Solidarités et de la Santé, Guide des solutions, besoins de répit, dix-sept fiches repères pour les aidants, février 2022.

Emmanuelle Deleplace

*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*secrtaire.planeteautisme@gmail.com*

17 septembre

## Café rencontres

à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30,  
rue Henri Dunant à Valence)

**Café-rencontre Asperger ados** 10h-12h et 14h-16h.

Sur inscription : [valerieperiot@yahoo.fr](mailto:valerieperiot@yahoo.fr)

**Les autistes de la Table ronde** de 14h - 16h.

un premier contact par mail est souhaité :  
[cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com](mailto:cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com)

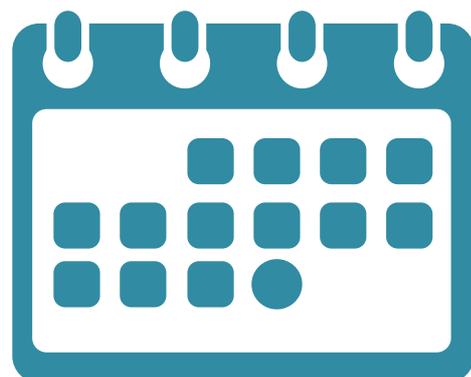
**Café-rencontres adultes** de 15h - 17h.

un premier contact par mail est souhaité :  
[cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com](mailto:cafe.rencontresasperger.valence@gmail.com)

**Café des proches** de 14h-17h

*Les futures dates pour les café rencontres sont les suivantes :*

- Samedi 15 Octobre 2022
- Samedi 19 Novembre 2022
- Samedi 10 Décembre 2022



*Vous souhaitez avoir des informations, merci de nous contacter :*

*[secrtaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secrtaire.planeteautisme@gmail.com)*

# Formations

## 27 et 28 octobre 2022 : Formation Vie affective et sexuelle des jeunes adultes et adultes avec ou sans déficience intellectuelle

Formatrice : Magalie Sorrel, psychologue du développement socio-cognitif, formatrice vie affective et sexualité. Sans prérequis. Public : professionnels du médico-social, de l'éducation et des loisirs.

Renseignements sur notre site sous la rubrique catalogue de formation 2022 et auprès de [centreformationpada@gmail.com](mailto:centreformationpada@gmail.com)

## 12 et 13 novembre 2022 : Formation musicothérapie et atelier musique & autisme

Formateur : Pascal Viossat musicothérapeute clinicien certifié par la Fédération française de musicothérapie et musicien. Sans prérequis. Public : tout public adulte, parents et professionnels du médico-social, de l'éducation, de la culture et des loisirs.

Renseignements sur notre site sous la rubrique catalogue de formation 2022 et auprès de [centreformationpada@gmail.com](mailto:centreformationpada@gmail.com)



## 14-15 janvier 2023 : Formation : Troubles du spectre autistique et approche psychocorporelle

Formatrices : Armelle Vautrot psychopédagogue ; thérapeute en habiletés psychosociales enfants, adolescents et adultes, praticienne en médiation artistique ; handi-danse méthode Avio et Françoise Koll danse et chorégraphe, professeure de danse et formatrice en approche psychocorporelle. Sans prérequis. Public : professionnels du médico-social, de l'éducation, de la culture et des loisirs, aidants et personnes concernées par les troubles du spectre autistique.

Renseignements sur notre site sous la rubrique catalogue de formation 2023 et auprès de [centreformationpada@gmail.com](mailto:centreformationpada@gmail.com)

## 19 novembre 2022 : Formation Éducation structurée et scolarisation

Formatrices : Gwendoline Girodin, psychologue du développement sociocognitif et Emma Michard-Falchero, enseignante spécialisée auprès d'enfants porteurs d'autisme, déficience cognitive, troubles du langage et des apprentissages dans un dispositif ULIS et fonctionnant en ateliers de type Montessori. Renseignements sur notre site sous la rubrique catalogue de formation 2022 et auprès de [centreformationpada@gmail.com](mailto:centreformationpada@gmail.com)

## 8 et 9 février 2023 : Formation Analyse fonctionnelle des comportements

Formatrice : Gwendoline Girodin, psychologue du développement socio-cognitif. Prérequis avoir suivi une formation générale sur la compréhension de l'autisme. Public : professionnels du médico-social et de l'éducation.

Renseignements sur notre site sous la rubrique catalogue de formation 2023 et auprès de [centreformationpada@gmail.com](mailto:centreformationpada@gmail.com)



Vous avez trouvé Pada Blabla sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ?

Envoyez un mail à [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com).

Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous !

Retrouvez-nous également sur [planeteautisme-dromeardeche.fr](http://planeteautisme-dromeardeche.fr) et sur notre page Facebook !

